

Département de la Moselle



COMMUNE DE MANOM

57100 MANOM

☎ : 03 82 53 63 64

Fax : 03 82 53 26 82

e-mail : mairie.manom@wanadoo.fr

ARRETE n°30/2019**En date du 08 avril 2019****Arrêté du Maire**

portant sur des travaux de réfection des enrobés

Le Maire de la Commune de Manom.

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R110-1, R110-2, R411-8, R417-10 du Code la Route.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977.

Vu la demande de l'entreprise STRADEST.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise STRADEST est autorisée à effectuer des travaux de réfection des voiries suivant la programmation ci-dessous :

- Le mercredi 10 avril 2019, rabotage de la rue Maginot
- Le jeudi 11 avril 2019 réparation nids de poules dans la rue de Lagrange depuis l'intersection rue des tilleuls jusqu'à la place de la libération ainsi que la rue Saint Eloi
- Le vendredi 12 avril 2019, pose des enrobés trottoir rue de Lagrange du N°51 jusqu'à l'intersection rue du Laur
- Le lundi 15 et mardi 16 avril 2019, pose des enrobés trottoirs rue Maginot
- Le mercredi 17 avril 2019, pose des enrobés rue Maginot
- Le jeudi 18 avril 2019, pose des enrobés rue Général Duroc et Rue Jacques Callot de l'intersection rue Jean de Pange jusqu'au rond-point

Article 2 : Les chaussées seront interdites à la circulation aux dates suivantes :

- Le mercredi 10 avril 2019, rue Maginot durant les opérations de rabotage de la chaussée
- Le jeudi 11 avril 2019 rue de Lagrange depuis l'intersection rue des tilleuls jusqu'à la place de la libération ainsi que la rue Saint Eloi durant les travaux de réparation de nids de poule
- Le mercredi 17 avril 2019, rue Maginot durant les opérations de pose des enrobés
- Le jeudi 18 avril 2019, rue Général Duroc et Rue Jacques Callot de l'intersection rue Jean de Pange jusqu'au rond-point durant les opérations de pose des enrobés

Les chaussées seront rétrécies et le stationnement interdit au droit des chantiers.

- Le vendredi 12 avril 2019, rue de Lagrange du N°51 jusqu'à l'intersection rue du Laur durant les travaux de pose des enrobés sur le trottoir
- Le lundi 15 et mardi 16 avril 2019, rue Maginot durant les travaux de pose des enrobés sur les trottoirs

Article 3 : La signalisation visée en article 2 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du livre 1-8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret du 30 novembre 1978 et des circulaires du 22 octobre 1963 et août 1969 sur la réglementation temporaire des routes. Cette signalisation sera assurée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté sera à l'affichage en Mairie, dans toute la commune et une ampliation sera transmise à :

- * M. le Commissaire Central de Thionville.
- * M. le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers de Thionville.
- * M. l'Ingénieur subdivisionnaire de l'UTR57 Thionville-Est.
- * M. le Directeur de la TRANSFENSCH.
- * M. le Directeur de STRADEST.
- * Mme GOMILA la Correspondante presse.

Le Maire.

Po Jean Luc GAHELOT
Adjoint au Maire

J.KLOP

